



# LE PRÉVOYANT



## L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

### PROGRÈS.

L'Union St-Joseph devra bientôt se munir d'une charte universelle. Sa renommée grandit, et le champ de ses opérations s'étend à l'étranger. Elle fait actuellement de nombreuses recrues dans les Etats du Michigan et du Rhode Island.



# OFFICIERS

## CONSEIL EXECUTIF.

**Président d'Honneur**, Mgr. J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.  
**Chapelain Général**, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général  
**Président Général**, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.  
**1er Vce-Président**, J. A. St. Denis, M.D., Montréal, Qué.  
**2me Vice-Président**, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.  
**Directeur Général**, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.  
**Chancelier Supreme**, Révd. J. Châtelain, Thurso.  
**Censeur Suprême**, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.  
**Contrôleur Supérieur**, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.  
**Trésorier Supérieur**, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.  
**Receveur Général**, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.  
**Médecin Général**, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa,  
**Greffier Général**, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.  
**Sergent d'Armes**, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

## CONSEIL JUDICIAIRE.

**Président**, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.  
**Chancellier Supérieurs**, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau,  
Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

## CONSEIL FINANCIER.

**Président**, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.  
**Censeurs Supérieurs**, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Mont-  
réal; T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

## BUREAU MEDICAL.

**Président**, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.  
**J. A. Duhamel**, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec,  
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

## AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

## ORGANISATEUR-EN-CHEF.

G. J. Tessier, Ottawa.

## AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.  
D. Danis, Magistrat, Cornwall.  
Clovis Laporte, Montréal.  
L. E. O. Payment, Québec.

## Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203 Bâtisse New-York Life, Montréal.



# Le Prévoyant

Organe Officiel de  
L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIV.—No 2.

OTTAWA, JUIN 1908.

Abonnement: \$1.00 par an.

## La Question des Taux.

Depuis quelques années l'échelle des contributions a été à plusieurs reprises, au sein des sociétés mutuelles, le sujet d'études sérieuses et approfondies.

Il n'y a pas de question qui ait fait couler plus d'encre et soulevé de discussions aussi animées.

Personne ne se fait illusion sur l'importance de la question et personne ne se cache que l'avenir de la mutualité réside tout entier dans ce problème.

Il est admis aujourd'hui que les associations fraternelles sont purement et simplement des sociétés d'affaires et qu'il existe pour elles comme pour toutes les institutions commerciales des principes qu'on ne peut transgresser sans mettre en danger l'existence même de ces associations.

Le premier de ces principes c'est la suffisance des taux.

Les sociétés contractent des obligations dont l'échéance, bien qu'éloignée, n'en est pas moins inévitable; elles vendent aux sociétaires une protection qui vaut certes un certain prix, et leur premier devoir, si elles veulent se maintenir, est de ne pas débiter leur marchandise au-dessous du prix coûtant.

La grande erreur de toutes les sociétés mutuelles, à peu d'exception près, a été d'exiger dès le début de leur existence des taux insuffisants. Certaines d'entre elles ont dû payer cette erreur de la peine capitale, et pour éviter un désastre dont l'évidence crevait les yeux, plusieurs sociétés ont dû augmenter leurs cotisations d'une manière sensible.

En vue de la difficulté constante, due au rouage même du mutualisme, de faire une réforme radicale du premier coup, certaines sociétés ont été forcées de refondre leur échelle de taux à deux ou trois reprises différentes.

Les sociétés les plus fortes et les plus prospères en apparence ont dû se plier à la nécessité de l'augmentation des contributions et se conformer au verdict des actuaires.

L'Union St-Joseph a-t-elle des taux suffisants pour lui permettre plus tard de faire face à ses contrats et de poursuivre sa noble et patriotique mission parmi nos compatriotes du continent?

Comme pour les autres associations cette question est pour nous une question d'affaires et de plus une question vitale.

C'est notre devoir de l'envisager sans parti pris, convaincus de son importance et de sa gravité.

Nous sommes à préparer une étude comparative de nos taux, et notre travail préliminaire nous a donné l'impression que nos taux auraient besoin d'être modifiés.

Quoi qu'il en soit ayons le courage de faire face au problème et d'en trouver la solution.

Pour nous elle est toute indiquée. Dans l'intérêt de tous, sociétaires présents ou futurs, nous devons adopter à la prochaine Session Fédérale l'échelle du Congrès fraternel et la substituer à celle de la Caisse C.

Quant à la Caisse Sociale nous devons séparer les divers bénéfices, faire un travail complet appuyé sur nos statistiques personnelles et sur les données des actuaires, et faire les changements nécessaires. Sinon il vaudrait mieux selon moi abolir cette caisse entièrement.

La quantité d'affaires d'une société n'est plus considérée comme un critérium de prospérité. On juge de celle-ci par la qualité de ses membres et surtout par la suffisance de ses contributions.

R. C.

---

## Examen d'Epouses.

---

Lorsqu'un homme marié est admis dans la société il doit s'empresser de faire examiner sa femme par un médecin, de compléter la formule 103 et de l'adresser au bureau central. Si cet examen est satisfaisant et que la femme soit en bonne santé, le membre a dès lors droit aux bénéfices de décès d'épouse et nous lui expédions une police en reconnaissance de ce droit. Lorsqu'un membre célibataire se marie, il lui faut aussi nous faire tenir l'examen médical (formule 103) de sa nouvelle épouse. Nous n'acceptons que les examens faits sur la formule 103, qui est de rigueur.

Plusieurs décès sont récemment survenus d'épouses de membres qui avaient négligé de fournir la formule d'examen médical susdite. Ces membres n'ont pu réclamer les bénéfices auxquels ils auraient eu droit s'ils s'étaient acquittés de cette formalité.

Les organisateurs et agents devraient s'appliquer à bien faire comprendre aux aspirants qu'il est de leur intérêt de faire examiner leurs femmes dès leur admission. On ne pourra prétendre, le cas échéant, que l'agent n'a pas renseigné l'aspirant, et les récriminations seront ainsi évitées.

---

## Nouveau champ de recrutement.

---

L'Union St-Joseph du Canada traverse la frontière. Deux des états les plus importants de la Fédération Américaine lui ouvrent leurs portes. Les groupes français du Michigan et du Rhode Island lui font un chaleureux accueil.

---

Jusqu'à récemment l'Union St-Joseph du Canada avait limité ses opérations à trois provinces canadiennes, Ontario, Québec et Manitoba. Ses progrès ont été merveilleux dans ces provinces. Les statistiques démontrent que la moyenne mensuelle de ses nouvelles recrues, dans ces trois provinces seules, égale presque le total des nouveaux membres recrutés dans le même milieu par les grandes sociétés-sœurs. C'est là un résultat encourageant, car il est la preuve de la popularité des méthodes d'assurance de l'Union, de la confiance que l'on a dans sa stabilité financière et dans la sagesse de son administration.

Dans le cours naturel des choses, plusieurs de nos membres ont émigré au delà de la ligne 45ème. Qu'ils soient demeurés sujets canadiens ou qu'ils aient adopté la nationalité américaine, ils n'en sont pas moins restés fidèles à l'association fraternelle qui les protège, et dont plusieurs faisaient partie depuis leur jeunesse. Sous un ciel nouveau ils ont répandu sa renommée. Ils l'ont fait connaître pour ce qu'elle est, stable, libérale, prospère. De nombreuses demandes nous arrivaient d'étendre ses opérations aux Etats-Unis, et ces requêtes étaient devenues si fréquentes, que les directeurs ont cru opportun de s'enquérir de l'avantage qu'il y aurait pour l'Union et pour ses membres d'ouvrir un nouveau champ de recrutement aux Etats-Unis. L'inspecteur général, M. C. S. O. Boudreault, envoya l'organisateur L. J. Bourdon s'enquérir sur place des conditions diverses et des chances de propagande. Ce dernier fut vite convaincu que notre belle union, que plusieurs connaissaient déjà, recevrait un bienveillant accueil des groupes canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre. L'Exécutif prit donc la décision de s'implanter dans ces nouveaux territoires. Il fit sa demande aux autorités compétentes et leur fournit des états complets et détaillés de ses opérations. Il dut faire la preuve, devant les commissaires d'assurance des divers états et devant d'habiles actuaires, de l'équité de ses taux et de sa stabilité financière. On la reconnut volontiers comme une des associations de secours mutuel les mieux assises et les plus sûres au point de vue des assurés. Les permis nécessaires lui furent accordés pour le Michigan et le Rhode Island. Ces états comptent des Canadiens-français par milliers, dans toutes les sphères d'activité. Jamais champ plus fertile ne s'est ouvert au recrutement. Nous nous attendons donc à d'immenses résultats et sommes assurés d'un brillant avenir pour notre société dans la république voisine.

Dans ces temps de crise financière, les masses sont plus prudentes, plus prévoyantes. Elles sentent le besoin d'assurer l'avenir de la génération qui grandit. Souvent leurrées par les promesses d'institutions qui sont tombées en en-

gloutissant leurs économies, elles s'appliquent aujourd'hui à s'assurer du mérite, de la stabilité des associations à qui elles confient leur argent et l'avenir de leurs enfants. Les autorités sont elles-mêmes plus strictes et exigent de meilleures garanties. Cependant, quelque exigeantes qu'elles soient, elles ont trouvé que les garanties qu'offrait notre société étaient des plus sûres.

L'Union St-Joseph du Canada a eu d'humbles commencements. Elle vit le jour en 1863, dans une pauvre demeure où s'était réuni un groupe d'hommes qui, poussés par un sentiment de pure philanthropie, ont jeté les bases d'une institution pour laquelle ils n'auraient jamais rêvé un si bel avenir. Ils ne croyaient ni n'espéraient agrandir la sphère de sa mission au delà des bornes de la ville d'Ottawa. Ses taux, sa constitution, ses avantages n'étaient pas de nature à permettre la concurrence avec les grandes associations d'assurance mutuelle. De par là même, elle était destinée à demeurer relativement stationnaire pendant de longues années. Elle se vit, à une certaine période de son existence, menacée de sérieuse difficultés. On réalisa alors la nécessité d'un changement et tout le système fut révolutionné. On remodela, modifia, innova; tout fut mis sur un pied d'affaires, et de là s'ouvrit une ère de prospérité étonnante. Marchant de progrès en progrès, grandissant en force, en nombre, et en richesse, elle compte aujourd'hui 23,000 membres, ses opérations s'étendent à trois grands districts, elle ouvre de nouveaux territoires. Elle a déjà distribué plus de \$700,000 en bénéfices de maladie et de décès. L'humble demeure qui l'a vu naître s'est changé en un superbe édifice, digne de l'administration de la grande association qu'elle abrite. Cet édifice a coûté \$75,000 à la société, mais avec sa prévoyance ordinaire l'Exécutif l'a construit de manière à en faire un placement profitable. La location des magasins et des appartements rapportera plus que les fonds placés sur obligations et débetures.

Les directeurs, qui sont directement responsables de l'administration aux sociétaires, ont donc lieu de se féliciter des progrès réalisés et de ce que promet l'avenir. Ils constatent avec satisfaction la haute position qu'occupe la société et sa grande vitalité; ils observent le succès de ses opérations; ils se réjouissent de sa popularité croissante parmi les Canadiens-français. Tout cela est d'autant plus remarquable que les grande sociétés-sœurs ne négligent rien pour faire une concurrence aussi efficace que possible à leurs rivales.

Les directeurs de la propagande à l'Union St-Joseph comptent que tous les membres approuveront la décision qu'ils ont prise de chercher de nouveaux champs de recrutement où ils pourront porter les bienfaits de l'œuvre humanitaire de la société. Ils comptent que tous les membres mettront la main à l'œuvre et que l'année 1908 fera époque dans nos annales. Ils sont assurés que nos compatriotes du Michigan et du Rhode Island reconnaîtront les mérites de notre belle Union et sauront se prévaloir des avantages qu'elle offre à ses assurés.

L'Union St-Joseph ne craint pas la comparaison avec les sociétés-sœurs. Sous plusieurs rapports elle n'a pas de rivales. Ses fonds sont à l'abri des dangers de toute crise financière. Ses placements sont faits avec une sagesse et une prévoyance qui les rend absolument sûrs. La classification de ses risques est faite par un expert qui dirige cette branche du service depuis de lon-

gues années. Son administration est prudente et économe. En un mot, elle a tout ce qui peut conduire au succès.

Voici le certificat de l'Etat du Michigan :

[FRATERNAL]

200

## CERTIFICATE OF AUTHORITY

### STATE OF MICHIGAN

INSURANCE DEPARTMENT

Lansing, April 26, 1908

WHEREAS, A corporation organized in the State of Dominion of Canada  
under the name and style of \_\_\_\_\_

L'Union St. Joseph du Canada

located at Ottawa, Province of Ontario, Canada

to transact the business of Fraternal Insurance on the assessment plan, has complied with all the provisions of Act No. 119, entitled "An act to define what shall constitute fraternal beneficiary societies, orders or associations; to provide for their incorporation and the regulation of their business, and for the punishment, for violation of the provisions of the act of their incorporation, and to repeal all existing acts inconsistent therewith," approved May 25, 1893, and amendments thereto.

NOW THEREFORE, I, James V. Barry, Commissioner of Insurance for the State of Michigan, do hereby certify that the said \_\_\_\_\_

L'Union St. Joseph du Canada

is duly authorized to transact the business of Fraternal Insurance in this State on the assessment plan, until and including the first day of March, in the year 1909, unless this authority shall before that time be lawfully revoked.

IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto subscribed my name and caused my official seal to be hereto affixed the day and year first above written.



*James V. Barry*  
Commissioner of Insurance.

J. M. FLEURY

Président-Général

Nous citons ici la lettre de M. J. E. Brochu, de Providence, R. I., et l'autorisation des autorités de cet état.

Providence, R. I., 7 avril 1908.

C. S. O. Boudreault,  
Directeur général.

Monsieur,

A mon retour de New Hampshire, je trouve votre lettre du 18 mars. Toutes les formalités sont complétées et votre société est maintenant autorisée à poursuivre ses opérations dans l'état du Rhode Island.

Le Secrétaire d'Etat n'émet pas de permis spécial dans les cas comme le votre. Il ne fait que certifier une copie de la procuration officielle. Cette copie certifiée, que j'ai en mains, vous donne droit, d'après la loi, de recruter des membres dans cet état.

Vous souhaitant grand succès dans ce territoire, je demeure.

Votre tout dévoué,

JOSEPH E. BROCHU

Notre organisateur inspecteur, M. L. J. Bourdon, est actuellement dans l'état du Rhode Island où il reçoit un accueil des plus encourageants.

## AVIS.

Ottawa, 15 Juin 1908.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph  
du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de Juillet prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,  
greffier-général.

## CONSEIL N° 1.

Horaire du bureau de perception.

Le bureau de perception du conseil n° 1 sera dorénavant dans l'édifice de l'Union St-Joseph, à la porte voisine de la banque Royale. Ce bureau est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 5 heures de l'après-midi, le samedi excepté. Ce jour-là le bureau ferme à une heure, sauf le samedi le plus rapproché du commencement ou de la fin du mois, alors qu'il ferme à 5 heures. La perception se fait aussi tous les mercredis soir, après 7 heures.

E. J. LABELLE,  
receveur.



# Le Frévoissant

Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

EXTRA

JUIN 1908

Abonnement \$1.00 par année

## PROCLAMATION

### LA SIXIEME SESSION DU CONSEIL FEDERAL.

*Aux Conseillers Fédéraux et à leurs Substituts, aux Officiers des Conseils de District et des Conseils Locaux et à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.*

**S**ACHEZ, par la présente, que la sixième Session du Conseil Fédéral de l'Union St-Joseph du Canada est convoquée pour samedi, le quinze août mil neuf cent huit, à dix heures du matin, et qu'elle siégera à Ottawa, province d'Ontario, pour la dépêche des affaires.

Les conseillers fédéraux ou leurs substituts sont requis d'être là présents, munis de leurs lettres de créance.

Tous et chacun des intéressés sont tenus de prendre connaissance de la présente et de s'y conformer.

En foi de quoi, nous avons signé à Ottawa, ce roème jour de juin mil neuf cent huit.

J. M. FLEURY,  
Greffier général.

A. ALLARD,  
Président général.

## AVIS

**Aux membres de l'Exécutif, du Conseil Judiciaire et du Conseil Financier.**

Vous êtes tous par la présente requis, sans autre avis ni autorisation, d'être présents à la prochaine session du Conseil Fédéral, qui s'ouvrira à Ottawa, samedi, le quinze août mil neuf cent huit et siégera les jours suivants.

Donné à Ottawa, ce 10 juin 1908.

J. M. FLEURY,  
Greffier général.

A. ALLARD,  
Président général.

# Grand Concours de recrutement

DU 1<sup>er</sup> JUILLET.

## AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Entrée absolument gratuite. Insigne Bouton gratuit.

Examen médical, police et certificat, code de l'Union St-Joseph, également gratuits.

En signant sa demande d'admission, l'aspirant payera deux mois au moins de cotisations mensuelles, somme qui lui sera remboursée s'il n'est pas admis.

Tout nouveau membre payant *deux* mois de contribution mensuelle, *en faisant sa demande d'admission*, recevra un insigne bouton ordinaire valant 25c.

Celui qui paiera *trois* mois, un insigne ordinaire valant 50 cts.

Ou celui qui ajoutera 25c à ses trois mois de cotisations, un insigne nouveau modèle d'une valeur d'un dollar.

Tout membre qui fera admettre un ou plusieurs aspirants recevra une commission de \$2.00 pour les polices de \$1,000 et au-dessus; de \$1.50 pour les polices au-dessous de \$1,000, excepté pour la caisse E où les conditions restent les mêmes, savoir, 50c.

Ces conditions généreuses sont offertes à tous nos membres indistinctement et nous comptons sur le zèle, le dévouement et l'activité de chacun pour faire de ce Concours un succès sans précédent dans les annales d'aucune société de secours mutuel en ce pays.

N.B.—Toute demande d'admission devra être recommandée par un membre actif, ou dans les endroits où il n'existe ni conseil, ni bureau, par le curé ou un notable.

Tout membre qui désire recevoir la commission ci-haut mentionnée devra de toute nécessité inscrire ou faire inscrire son nom sur la demande d'inscription.

# LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

**L'Union St-Joseph du Canada**

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



## FETE PATRONALE.

Viauville, 15 mai 1908.

Dimanche, 10 mai, avait lieu à Viauville la célébration de la fête patronale de St-Joseph.

A cette occasion les membres ont assisté en grand nombre à la grand-messe chantée par notre chapelain, le rév. M. L.-A. Dubuc, prêtre-curé, assisté de diacre et sous-diacre.

Le révérend Père Fouillet, S. J., prononça le sermon de circonstance. Dans une vibrante allocution, le prédicateur fit voir la nécessité de placer nos unions mutuelles sous la protection de l'Eglise catholique. "St-Joseph, dit le savant Jésuite, est le patron bien choisi de nos unions ouvrières, puisqu'il a été lui-même ouvrier, menuisier, et dans cet humble état il n'a cessé de pratiquer la justice et la charité."

Après l'aspersion de l'eau bénite, notre chapelain a procédé à la bénédiction de notre belle bannière.

Nous devons remercier bien sincèrement notre curé de la partie religieuse de la célébration de notre fête patronale.

Tous se sont séparés avec l'idée de célébrer encore plus grandement la fête du Patronage de Saint Joseph en l'année 1909. COMMUNIQUÉ.

## MARIAGES.

Le 11 mai, M. Léon Fink, fils de M. G.-L. Fink, censeur supérieur, conduisait à l'autel Mlle Alexina Bédard, de Hull. L'heureux couple est en voyage de noces à Montréal. Nos meilleurs souhaits de bonheur !

×

Le 18 mai, à Keewatin Ont., M. J. Ovilla Viau, de Kenora, membre de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil de Rockland Que., et fils de M. Evariste Viau de cette dernière place, conduisait à l'autel Mlle Maria Eugénie Dupuis, fille de M. Domina Dupuis, percepteur du Conseil No. 96 de Keewatin. Pour cette occasion l'église avait été décorée à profusion de fleurs naturelles. Pendant la messe, notre sympathique cantatrice, Mlle Rose Roy, a chanté avec âme et tout le talent qu'on lui connaît plusieurs morceaux bien appropriés à la circonstance. L'orgue était tenue par Mlle Edna Dégagné, qui a joué la marche nuptiale de Mendelshoïn et s'est dignement acquitée de sa tâche. L'église était bondée de spectateurs.

Les époux sont partis pour un voyage dans l'ouest canadien. Nos souhaits de bonheur les accompagnent.

×

Lévis.—Dans les premiers jours de juin M. Anicet St-Laurent conduisait à l'autel Mlle Alma Gosselin.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux !

Le 12 de mai 1908, Mr. Wilfrid Boisenue, notre dévoué censeur du conseil de Ste Elizabeth N° 135, Montreal, conduisait à l'autel Mlle Maria Bossé. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux heureux époux.

x

Le 12 de mai 1908, M. Philias Boisenue, notre dévoué membre du conseil Ste-Elizabeth N° 135, Montreal, conduisait à l'autel Mlle Amonda Caouette.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux heureux époux.

x

Keewatin, 23 juin 1908.

A l'Editeur du "Prévoyant".

Monsieur,

Le 22 juin, M. Méderic Brin, membre du Conseil local de Keewatin, N° 76 de la Société St-Joseph du Canada, conduisait à l'autel Mlle. Marie-Anne Giguère, fille de M. Narcisse Giguère de Keewatin.

Nous souhaitons à l'heureux couple bonheur et prospérité.

EDMOND TURGEON

Secrétaire du conseil de Keewatin.

#### DECES.

A son assemblée du 21 juin le conseil de Hawkesbury a adopté des résolutions de regret et de sympathie à l'occasion du décès de Madame Louis Gagnon, épouse d'un de ses membres.

x

Lévis.—Le conseil local de Lévis nous fait part du décès de Mme Henri Rhault, épouse d'un de ses membres. Nos plus sincères sympathies à notre confrère affligé.

#### EMILIEN SAUCIER.

Au cours du mois de juin, un lamentable accident enlevait à ses amis d'Ottawa un compagnon qui leur était cher et à l'Union St-Joseph un de ses membres les plus dévoués.

Emilien Saucier était depuis deux mois à l'emploi de M. George Goodwin, entrepreneur du musée Victoria. Victime d'un accident, il mourut le 16 juin sans avoir repris connaissance.

M. Saucier avait été pendant plusieurs années employé dans les bureaux de l'Union St-Joseph, qu'il avait quittés pour entrer dans le commerce à Québec. Il fut secrétaire de notre conseil N° 29, dans cette ville, où il avait su s'attirer toutes les sympathies. Il était revenu à Ottawa depuis moins de deux mois et avait déjà su gagner la confiance absolue de ses patrons. Assidu au travail et d'une activité infatigable, c'est peut-être un excès de zèle qui l'a conduit à la mort. A son dernier emploi, comme partout où il était passé, il s'était montré un fonctionnaire modèle.

C'est avec le plus vif regret que l'on a appris la mort du confrère Saucier. De partout sont venues des preuves de sympathie, car il était franchement estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Suit un compte-rendu des funérailles, publié dans "Le Temps", d'Ottawa :

" Un cortège nombreux a accompagné, ce matin, à sa dernière demeure, les restes mortels du regretté Emilien Saucier, tué accidentellement au musée Victoria. Le service funèbre a été chanté par Mgr Routhier à la basilique. La messe de requiem de Bordua a été chantée avec accompagnement d'orgue, sous la direction

de M. le professeur A. Tremblay, par les membres du chœur de la Basilique. Assistaient au sanctuaire le révérend Père Fortuné, du couvent des RR. PP. Capucins, d'Hintonburg, et M. Lapointe, ecclésiastique.

Le deuil était conduit par MM. F. X. R. Saucier, de Québec, père; Ernest Saucier, frère, d'Ottawa; Emmanuel Saucier, frère, d'Embrun; Gaudiose Brousseau, beau-frère, marchand, de Québec.

Remarqué dans le cortège, M. Goodwin, entrepreneur de la construction du Musée Victoria.

Les porteurs de la dépouille mortelle étaient MM. R. Bélanger, J. Z. Brunet, A. Berthiaume, et H. Goyette.

Messes et offrandes spirituelles: de la part de M. F. X. R. Saucier, M. et Mme Eudore Potvin, Melles E. et C. Potvin, la famille de feu A. Gagnon, M. et Mme Léon Pinard, M. et Mme Eugène Gagnon, M. et Mme J. Z. Brunet, MM. C. S. O. Boudreault, F. X. Talbot, Lassalle Gravelle, Raoul Bélanger, J. Z. Brunet, Eugène Côté, Hector Ménard, A. Berthiaume, et E. J. Labelle, officiers de l'Union St-Joseph, et M. J. Alarie, tous d'Ottawa; de M. Gaudiose Brousseau, Melles Z. M. et E. Lyonnais, la famille Georges Brousseau, M. Georges Lavigueur, de Québec et M. Emmanuel Saucier, d'Embrun.

Les ouvriers et employés de M. Goodwin, l'entrepreneur du Musée Victoria, avaient envoyé un magnifique coussin en fleurs naturelles, roses et œillets."

"Le Temps," 18 juin 1908.

### CHANGEMENT D'ADRESSE.

M. A. Laberge, secrétaire du conseil numéro 29, de Québec, nous prie d'annoncer qu'il a changé de domicile et demeure maintenant au numéro 145 rue Colomb.

### CONDOLEANCES.

Ste-Geneviève de Batiscan,

17 mai 1908.

Proposé par Théo. Normandin, secondé par Jos. Germain :

Que c'est avec un profond regret que les membres du conseil de Ste-Geneviève de Batiscan ont appris la mort du fils de M. Philippe Gervais, ancien percepteur. Dans cette circonstance nous désirons exprimer toutes nos sympathies dans le malheur qui vient de frapper notre confrère.

Proposé par Philippe Barbeau, secondé par Xavier Barbéau, que copie de la présente soit envoyée à la famille et au "Prévoyant" pour publication.

WILLIAM FORTIN, prés.

OMER FRIGON, sec.

×

A une assemblée régulière du conseil de St-Narcisse, No. 95, de l'Union St-Joseph du Canada tenue le 31 mai 1908, il a été résolu unanimement : Que le conseil a appris avec regret la mort de la mère de M. Charles Clermont, membre du dit conseil.

Proposé par M. Firmin Nobert, secondé par J. W. Garceau, que des résolutions de condoléances soient envoyées à la famille et que copie de la présente résolution soit adressée au Prévoyant pour publication.

J. A. GRAVEL, N.P.

Secrétaire.

×

A une assemblée générale de ce conseil tenue le 19 mai sous la présidence de M. P. E. Pager, il est proposé par M. Zénon Filion et adopté à l'unanimité que ce conseil a appris avec regret la mort de son nouveau membre, M.

Honoré Sauvé, et qu'il offre à sa famille ses sympathies les plus sincères. Résolu que copie de la présente résolution soit envoyée au Prévoyant pour publication et qu'une autre soit envoyée à la veuve du défunt.

St-Hermas, le 23 mai 1908.

x

A une assemblée régulière du conseil de St-Narcisse No 95, de l'Union St. Joseph du Canada, tenue le trente et un mai 1908, il a été résolu, unanimement :

Que le conseil a appris avec regret la mort de la mère de M. Charles Clermont, membre du dit conseil.

Proposé par M. Firmin Nobert, secondé par J. W. Garceau, que des résolutions de condoléances soient envoyées à la famille et que copie de la présente résolution soit adressée au Prévoyant pour publication.

J. A. GRAVELLE,  
Secrétaire.

x

A une séance générale des membres du conseil de St-Narcisse No 95 de l'Union St. Joseph du Canada, tenue le 19 juin 1908, il fut proposé à l'unanimité que les membres dudit conseil ont appris avec chagrin la mort de leur confrère Firmin Veillette, arrivée le 13 juin courant, à l'âge de 55 ans.

Proposé par Firmin Nobert, secondé par J. Emile Cossette, que des résolutions de condoléances soient présentées à la famille et adressées au Prévoyant pour publication.

Notons que M. Firmin Veillette est le père de quatre fils qui sont aussi membres de notre conseil.

x

A une assemblée régulière de la Cour de St-Albert, conseil N<sup>o</sup> 120,

tenue le 14 juin 1908, les officiers et les membres ont appris avec douleur la mort de Odila Rouville, épouse de M. Barthelemy Genier, 1er vice-président de notre conseil. La regrettée défunte laissa les siens le 3 juin dernier à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'âge de 29 ans et 6 mois.

### AVIS IMPORTANT.

Les membres du Conseil de Viauville No. 130, sont priés de se conformer à l'article No. 214, page 75, quant au changement d'adresse.

Les membres voudront bien donner leur nouvelle adresse soit à M. C. De-neault, receveur, ou au Docteur Gatien secrétaire.

PAR ORDRE.

### REMERCIEMENTS.

St-Boniface, 1er mai.

M. le Greffier général.

Votre aimable et très gracieuse lettre m'a causé une grande joie. Les vieillards sont sensibles. Je vous remercie cordialement.

L'Union St-Joseph ne m'a pas oublié. Pour moi, je m'intéresse toujours aux succès et à la prospérité constante de cette belle société.

Que le bon Dieu la bénisse de plus en plus. Elle le mérite.

J'ai l'honneur de me souscrire, avec haute considération,

Votre très dévoué,

D. DANDURAND, Ptre.

O.M.I.

x

THETFORD MINES.—M. Honoré Dumas du Conseil N<sup>o</sup> 113, remer-

cie cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour le prompt paiement de la réclamation du décès de son épouse, décédée au mois de février 1908

Merci beaucoup et veillz publier dans le Prévoyant.

EUSEBE LAROSE, Sec.

×

Lefavre, 19 mai 1908.

Nous accusons réception d'un chèque de \$75.00, montant de la réclamation du décès d'épouse du membre Joseph Goyette. Ce monsieur vous prie d'accepter ses plus sincères remerciements.

MAXIME THIVIERGE.

×

Masson, 23 juin 1908.

L'Union St-Joseph du Canada.

Je vous offre mes plus sincères remerciements pour la somme de \$75.00 pour secours en maladie.

Bien à vous,

ELZ. CHARBONNEAU.

×

Sherbrooke Est, 8 juin 1908.

Au secrétaire,

Je me fais un devoir de remercier la société qui m'a fait parvenir avec promptitude la somme de \$30 piastres, pour secours de maladie durant le cours du printemps, et à titre de gratitude j'encouragerai de mon mieux votre belle société, l'Union St-Joseph du Canada.

Acceptez mes remerciements.

Votre confrère,

ADJUTOR BETI

Sherbrooke, Qué.

×

Alfred, Ont., 1er juin 1908.

Messieurs,

Mille mercis pour les secours que vous m'avez accordés pendant ma maladie, du plein montant que j'ai retiré. S'il vous plaît de publier cela dans le Prévoyant afin de faire connaître l'avantage qu'il y a d'être membre de l'U-

nion St-Joseph à laquelle je souhaite toute prospérité, avec toute ma reconnaissance

J. A. LAVOIE.

×

St-Jérôme, 28 mai 1908

Messieurs,

Veillez accepter mes sincères remerciements pour le paiement de mes bénéfices en maladie. S'il-vous-plait publier dans le Prévoyant,

Votre tout dévoué,

FRANK SAVARD.

×

DESCHAMBAULT,—J'offre mes sincères remerciements à l'Union St-Joseph pour le chèque de \$12 14, reçu en règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie.

J'admire la promptitude que vous apportez dans le règlement de vos affaires.

EMILE MAYRAND.

×

VIAUVILLE,—Monsieur Nap. Morin, du Conseil de Viauville N° 130, remercie l'Union St-Joseph du Canada, de sa diligence à payer les bénéfices auxquels les membres ont droit.

J. F. A. GATIEN, M. D.

×

MASSON,—Veillez accepter mes plus sincères remerciements pour le prompt paiement de la réclamation du décès de mon bien-aimé époux Hilaire Labonté. Veuillez s'il vous plaît publier dans le Prévoyant, afin de faire connaître les avantages qu'il y a d'être membre de cette belle société canadienne. Encore une fois merci et agréez l'expression de toute la reconnaissance que je vous dois.

DAME HILAIRE LABONTÉ.



MOUVEMENT DES MEMBRES POUR MAI 1908.  
DISTRICT DE QUEBEC

Numéro.	ENDROIT.	Mouvement					Total au 31 mai.	Numéro.	ENDROIT.	Mouvement					Total au 31 mai.
		Nombre au 30 avril.	Admis.	Transf. reçus	Décédés.	Rayés.				Transf. donnés	Nombre au 30 avril.	Admis.	Transferts reçus	Décédés.	
20	Grand Mère.....	97	1			2	96	214	St-Apollinaire.....	12					12
24	Les Piles.....	38	1				39	215	Ste. Flore.....	38					38
29	Québec, Ville.....	511	10	1			522	216	St-Charles de Caplan.	61	3				64
35	Sainte-Thécle.....	75					75	218	Almaville.....	32	1				33
43	Lambton.....	96	5				101	220	Ste-Anne, Chicoutimi.	15					15
44	St Ephrem.....	85	1				86	222	L'Islet.....	52					52
47	St-Gabriel de Rimouski	76				3	73	223	St-Frédéric, Bce.....	13					13
52	Saint-Sébastien.....	47					47	225	Rimouski, Qual.....	32	2		1		33
53	Adstock.....	10	5				15	226	Ste-Marie de Beauce	32					32
54	Montmagny.....	133					133	227	Saint-Anselme.....	37					37
55	St-Evariste.....	55				2	53	228	Cap de la Madeleine	42					42
56	Lac aux Sables.....	89				1	85	229	Saint-Cyrille de l'Islet	19					19
57	Saint-Benoît Labre.....	7					7	230	Sainte-Louise.....	9					9
58	Saint-Honoré.....	23	2				25	234	St-Onésime.....	21					21
60	Saint-Samuel.....	19					19	236	St-Séverin.....	18					18
64	St-Jean des Chaillons..	49				3	46	237	St-Gilles.....	30					30
65	St-Victor de Beauce.....	45					45	239	St-Modeste.....	18					18
66	St. Martin.....	27	3				30	240	Daveluyville.....	12					12
67	Ste. Philomène.....	23				1	23	241	Old Lake Road.....	10					10
69	St. Côme.....	54	1				54	242	St-Philippe.....	11					11
73	Saint-Casimir.....	81					81	243	Saint-Paschal.....	25	12				37
75	Saint-Romuald.....	55				1	54	244	St Jean Chrysostôme.	28	1		1		28
77	Chicoutimi.....	87	1			2	86	245	Saint-Rosaire.....	10					10
81	St-Sophie.....	59					59	246	Saint-Alexandre.....	49					49
82	St-Pierre les Becquets.	44	1				45	248	Saint-Eleuthère.....	14					14
83	Sainte-Croix.....	31				2	29	250	Lyster Station.....	3					3
84	Saint-Agapit.....	67					67	252	Notre-Dame du Lac..	44					44
86	Ste-Martine.....	32	4				36	254	St-Léonard.....	2					2
87	Chaudière Jct.....	56	1				57	255	Cabano.....	65			1		64
88	St-Joseph, Beauce.....	24					24	259	Isle Verte.....	11					11
90	Mégantic.....	97	1			1	96	260	Weedon.....	24					24
91	Beauce Jct.....	27					27	262	Saint-Ubald.....	24					24
92	Beauceville.....	40	1			1	40	264	Saints-Anges.....	14					14
95	Saint-Narcisse.....	70					70	265	St-Prospér Champlain.	24					24
98	Price.....	75	1			3	73	266	St-André de Kam.....	31	1		1		31
104	D'Israëli.....	27					27	267	St-David.....	20					20
105	Bassin Chicoutimi.....	65	6			3	67	269	St-Odilon.....	5					5
106	St-Henri de Lévis.....	59					59	274	St-Louis de Lévis.....	20					20
107	Portneuf.....	87				3	84	275	Leclercville.....	25					25
108	Mont Joly.....	69				1	68	276	Black Lake.....	64					64
10	N.-D. de Lévis.....	95					94	278	Sainte-Foye.....	5					5
11	Cacouna.....	76				1	75	279	Ste-Rose du Déglé.....	27					27
12	Rivière-du-Loup.....	82				3	79	281	St-Elzéar, Beauce.....	6					6
13	Thetford Mines.....	151	1				152	282	St-Pacôme.....	37					37
14	Saint-Hubert.....	35					35	287	St-Stanislas de Champ.	33					33
16	Saint-Tite.....	124				2	122	289	Montmorency.....	19					19
17	Ste-Anne Pocalière.....	103				3	100	291	St-Laurent.....	15					15
18	Roberval.....	107	5			7	105	292	Jeune Lorette.....	35					35
19	East Broughton.....	51					51	294	Kamouraska.....	25	3				28
20	Barachois.....	41					44	300	Saint-Alban.....	43	1				44
21	Mont-Carmel.....	40					40	301	Parisville.....	12					12
22	Scotts Station.....	25					25	302	Rivière Blanche.....	9					9
25	Garthby.....	21	1				25	303	Manseau.....	25			1		24
28	Ste-Anne de la Pérade.	117	1				118	304	Ancienne Lorette.....	31					31
31	Ste-Genèveve.....	61					61	306	St. Marc des Carrieres.	25					25
32	Les Emboulements.....	40					40	308	St-Jean des Piles.....	22					22
34	Ste-Luce.....	46				1	45	311	St-Honoré, Témisc.	20					20
37	St-Jean de Dieu.....	26				1	25	315	Deschambault.....	13					13
38	Chambord.....	39	2			1	31	316	Rivière Ouelle.....	13					13
39	St-Jérôme.....	30					30	318	St. Thuribe.....	9					9
41	St-Sauveur.....	90	1			4	87	319	Wolfstown.....	15					15
42	Ste-Angèle Laval.....	64	1				65	322	St-Lambert, Lévis.....	25					25
149	Lac aux Saumons.....	59	2			3	58	323	Sainte-Hélène, Kam.	15					15
152	Ste-Angèle, Rim.....	40	3			1	41	325	Vincennes.....	13			1		12
151	St-Ludger.....	36					36	329	Bernierville.....	20					20
155	Ste-Claire.....	47					47	331	N.-D. de l'Isle Verte.	3	1				4
153	St-Donat.....	36					36	332	N.-D. des Anges.....	34					34
202	Victoriaville.....	9					9	333	Sayabec.....	44	2				46
203	Batiscan.....	81				1	80	334	Saint-Fortunat.....	10	1				11
205	Cedar Hall.....	78					78	339	Ham Nord.....	18					18
206	Mulock.....	31					31	341	St-Germain, Kam.....	4					4
208	Stanford.....	8					8	343	St-Epiphane.....	28					28
209	Warwick.....	9					9	344	Champlain.....	6					6
210	Lamartine.....	29	1				30	344	N.-D. de Ham.....	3					3
211	St-Julie de Somerset	14					14	345	St-Adrien de Ham.....	13					13
								346	Saint-Bruno de Kam.	32	2		1		33

MOUVEMENT DES MEMBRES POUR MAI 1908

DISTRICT DE QUEBEC—Suite.

Numéro.	ENDROIT.	30 avril.					Total au 31 mai.	Numéro.	ENDROIT.	30 avril.					Total au 31 mai.
		Nombre au	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.				Nombre au	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.	
347	St-Arsène	8					8	434	Matapédia	16					16
349	Wotton	8					6	435	Gronelines	13					13
350	St-Chs de Bellechasse	8					8	436	St-Irénée	13					13
352	Saint-Camille Wolfe	6					6	437	St-Clément	9					9
353	Saint-Adolphe Wolfe	3					3	439	St-Fulgence	6					6
354	Sainte-Clothilde	12					12	440	St-Grégoire	17					17
358	St-Cyprien	18	1				19	447	Saint-Flavien	24					24
359	St-Gervais	11					11	450	St-Urbain	13					13
364	St. Jean Port Joly	10					10	453	St-Theophile	8					8
365	St-Denis	5					5	454	Normandin	12	13				25
366	St-Roch	9					9	455	Baie St-Paul	24			1		23
367	Matane	10					10	456	Lac Bouchette	6	2				8
368	St-Lazare	7					7	459	Stoneham	16					16
369	St-Marcel	27					27	460	St-Ensebe	3					3
370	St-Damien	35					36	468	St-Célestin						
371	St-Edouard Lotb.	13					13	471	Petit Peribonka	3					3
374	St-Bernard	14					14	472	Rimouski	31	1		2		30
376	Cap St-Ignace	29					29	474	St-Joseph Makinac	6			2		4
380	St-Gabriel Stra.	4					4	475	St-Roch	5					5
351	Herouxville	26					26	477	Bic	15				1	14
383	St-Adolphe	6	7				13	502	Lac Tortue	35					35
384	Murray Bay	30	1			1	30	506	Cap Rouge	5					5
386	Trois-Pistoles	32					32	504	Plessisville	13					13
388	Inverness	7					7	507	St-Nicholas	20					20
389	Nicolet	26					26	508	Saint-Léon Standon	4					4
390	Saint-Prosper	23					23	509	Petit Bonaventure	7					7
392	Lauzon	4					4	510	Leeds	13					13
396	Gentilly	15	1				16	511	St-Apolline	10			2		8
397	St-Raymond	3					3	512	Pontbriant	13					13
398	St-Prime	13	3				16	513	St-Pamphile	18				1	17
400	Sainte-Agathe	8					8	516	St-Germain	27	13				40
402	St-Pierre Mont.	15					15	517	Sainte-Rose	22					22
403	St-Nérée	3					3	518	St-Gedeon	10					10
404	St-Magloire	1					1	519	St-Justine	27					27
405	St-Raphaël	10					10	520	Becancourt	4					4
406	Bonaventure	4					4	524	St-Luc	15	1				13
408	St-Gregoire							525	Pont Rouge	20	14				34
411	St-François	21					21	528	La Tuque	41	1				42
418	St-Agnès	3					3	531	St-Augustin	18	2				20
422	St-George	47				1	46	532	Cap Santé						20
424	St-Louis	13					12	535	Grande Baie	18					18
425	St-Marguerite	7					7	538	N.-D. de la Doré	4					4
427	St-François	3					3								
431	Beaufort	34	1				35			7562	171	6		63	13 7568

MOUVEMENT DES MEMBRES POUR MAI 1908

DISTRICT DE MONTREAL

Numéro.	ENDROIT.	30 avril.					Total au 31 mai.	Numéro.	ENDROIT.	30 avril.					Total au 31 mai.
		Nombre au	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.				Nombre au	Admis.	Transferts rec.	Décédés.	Rayés.	
8	Joliette	232	3				235	48	Pont Château	21				1	20
19	Sherbrooke	252	1			1	252	61	St-Alexis	74	1				75
23	Shawenegan Falls	210	7			4	212	62	St-Hermas	50					50
26	Rigaud	62					61	70	St-Jean-Bte. Montréal	66					66
32	Vaudreuil	40					40	71	Saint-Ours	58					57
33	Sainte-Marthe	29	3			2	30	78	Baie Shawenegan	86				3	83
38	Valleyfield	344	6	3			353	79	Ile-aux-Noix	36					36
40	Montréal	392	5	4		8	393	80	Brompton	116	1			1	116
42	Coteau Station	84					84	89	St-Cécile de Whitton	45				1	44
45	Coaticook	132	1				133	103	St-F.-X., Brompt.	36					36
46	St-Romain	70					70	109	St-Henri, Montréal	194	3				19

## MOUVEMENT DES MEMBRES POUR MAI 1908

DISTRICT DE MONTREAL—*Suite.*

N. numéro.	ENDROIT.	Transferts rec.				Transf. donnés Total au 31 mai.	N. numéro.	ENDROIT.	Transferts rec.				Transf. donnés Total au 31 mai.	
		Nombre au 30 avr.	Admis.	Décédés.	Rayés.				Nombre au 30 avr.	Admis.	Décédés.	Rayés.		
115	Sorel	113	1		2	112	410	St-Esprit						
123	Wind-or Mills	33				33	412	Ste-Julienne	15				15	
130	Viauville	101			1	99	413	Acton Vale					3	
135	Sainte-Elizabeth	107	1			108	414	St-Polycarpe	23				26	
144	St-Jean de Matha	75			1	74	417	Roxton Falls	10				10	
145	Hochelaga	53	2	1		54	419	Saint-Jean, Iberville	6				6	
146	Boulevard St-Denis	43				43	420	St-Telephore	37	2			39	
148	Contrecoeur	27			1	26	429	Compton	20				20	
153	Trois Rivières	76	1	1		78	430	Saint-Judes	13				13	
220	Ste-Agathe	44				44	433	Pointe Fortune	5				5	
230	Saint-Rémi	32				32	441	La Patrie	9				9	
231	Napierville	37				37	444	Lachine	13				13	
235	Pointe du Lac	34				34	445	Drummondville	5				5	
247	Saint-Paulin	31				31	449	N.-D. des Bois	35			2	38	
251	Saint-Germain	30				30	451	Chartierville	28	2			30	
253	St-Cyrille, Drummond	38				38	457	Scottstown	3				3	
256	St-Boniface, Shaw	24	1			25	458	Longueuil	4				4	
258	Pierreville	11				11	462	Saint-Clet	20				20	
261	St-Elie d'O ford	27	1			28	463	Longue Pointe	2				2	
263	St-Hyacinthe	12				12	464	Maisonneuve	2				2	
268	Verchères	9				9	465	Boulevard St-Paul	3				3	
270	Saint-Lin	9				9	470	St-Ignace de Loyola	5				5	
271	Est Angus	19				19	473	St. Barnabé	8				8	
283	Les Cèdres	2				2	478	Sainte-Cécile	7				7	
286	Cot-au Landing	9	1			10	490	St-Jovite	5				5	
296	Louisville	23				23	494	St-Réempteur	24				24	
297	St-Gabriel de Brandon	16				16	495	St-Jérôme	77				77	
307	South Durham	9				9	496	St. Didace	4				4	
310	St Stanislas de Kostka	6				6	497	St. Barnabé	14				14	
313	Marieville	18				18	498	Terrebonne	12				12	
314	St-Jacques l'Achigan	19				19	499	St-Etienne	27				27	
317	St-Timothé	16				16	500	Ste-Anne de Bellevue	44	6		1	49	
326	St-François du Lac	4				4	501	Mont Rolland	45		1		44	
328	St-Aimé	22				22	503	Berthierville	22				22	
335	West Wickham	28				28	504	Plessisville						
337	Maskinongé	10				10	505	St-Emélie l'Energie	29	1			30	
338	Saint-Michel, Nap.	9				9	515	St-Damien	14			1	13	
340	Laprairie	35			1	34	521	St-Lazare	5	3			8	
300	Ste-Justine Station	26	12	1		37	522	Yamachiche	5	1			6	
377	Rock Forest	5				5	523	Martinville	4				4	
378	Katevale	18				18	526	St-Zotique	8				8	
382	Lennoxville						529	St-Eustache	1				1	
391	St-Léon	6				6	530	St-Benoit	3				3	
345	St-Theodore	18				18	534	St-Joseph, Montreal		28			28	
47	Magee													
409	Ascot Corner													
									4565	97	12	1	53	64634

## La Caisse Donataire C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à				
19	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30
46	1 20	2 30	3 40	.....
47	1 25	2 40	3 55	.....
48	1 30	2 50	3 70	.....
49	1 35	2 60	3 85	.....
50	1 40	2 80	.....	.....
51	1 50	3 00	.....	.....
52	1 80	3 25	.....	.....
53	2 00	3 50	.....	.....
54	2 30	3 90	.....	.....

HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00  
 Quelque soit le montant de la police.

### Bénéfices.

**En Invalidité**  
 $\frac{1}{2}$  de la police comptant ou  $\frac{1}{10}$  par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

**A 70 ans:**  
 $\frac{1}{10}$  de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

**Au décès:**  
 Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

## Caisse Donataire C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à				
19	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 01	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95
46	1 85	2 95	4 05	.....
47	1 90	3 05	4 20	.....
48	1 95	3 15	4 35	.....
49	2 00	3 25	4 50	.....

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00  
 Quelque soit le montant de la police.

### Bénéfices.

**En maladie:**  
 \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

**Au décès de l'épouse:**  
 \$75.00.

**En Invalidité:**  
 $\frac{1}{2}$  de la police comptant ou  $\frac{1}{10}$  par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

**A 70 ans:**  
 $\frac{1}{10}$  de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

**Au décès:**  
 Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'apreuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certain at de médecin, dan les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

